

**Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE**  
**Séance du 10 avril 2018 à 20h30**

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 4 avril 2018 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

**Présents 12** Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, DEAT-PLACETTE Olivier, KALVIKOWSKI Romain, LEJEUNE Jean-Louis, SOMPROU Jean-Pierre et SOULAGNET Christophe.

**Absents représentés 7** COFFIN Pascal (pouvoir donné à J.L. COUTENET), COURTADE Christine (pouvoir donné à Suzanne ARTIGANAVE), GIL Nicole (pouvoir donné à G. CAMBET), LIMERAT Bernadette (pouvoir donné à R. KALVIKOWSKI), MENGEOLE Sandrine (pouvoir donné à S. ZEROUAL), PUPION Claire (pouvoir donné à J.L. LEJEUNE), SERVER Séverine (pouvoir donné à J.C. BOURIAT).

**Absent 0**

La convocation a été affichée le 4 avril 2018. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, secrétaire générale, était également présente.

**Délibération n°1 : Budget communal : Approbation du compte de gestion 2017 du receveur**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Trésorier municipal.

Les résultats budgétaires de l'exercice 2017 s'élèvent à :

- un excédent de 285 544,71 € en section d'Investissement
- un excédent de 226 516,30 € en section de Fonctionnement
- un excédent total de 512 061,01 €

Les résultats de clôture pour l'année 2017 s'élevant à :

- un excédent de 285 544,71 € en section d'Investissement
- un excédent de 226 516,30 € en section de Fonctionnement

**Le Maire invite l'Assemblée au débat et au vote quant à ce document.**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le compte de gestion du receveur municipal 2017.**

**Présents : 12 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0**

**Délibération n°2 : Budget communal : Approbation du compte administratif 2017**

**Monsieur le Maire place l'assemblée communale sous la présidence de Monsieur COUTENET, premier Adjoint, et quitte la salle.**

Le président de séance présente au Conseil Municipal le compte administratif du Maire. Après rapprochement avec le compte de gestion du receveur municipal, il n'a pas été relevé de différences d'écritures et de montants.

Pour rappel, les résultats budgétaires de l'exercice 2017 s'élèvent à :

- un excédent de 285 544,71 € en section d'Investissement
- un excédent de 226 516,30 € en section de Fonctionnement
- un excédent total de 512 061,01 €

Les résultats de clôture pour l'année 2017 s'élevant à :

- un excédent de 285 544,71 € en section d'Investissement
- un excédent de 226 516,30 € en section de Fonctionnement

Le Président invite l'Assemblée au débat et au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif du Maire pour l'exercice 2017.

*Présents : 11 Exprimés : 17 Abstention : 0 Pour : 17 Contre : 0*

.....

**Délibération n°3 : Budget communal : Affectation des résultats**

Monsieur le Maire rappelle les résultats budgétaires de l'exercice 2017 et expose le résultat de clôture de l'exercice 2017. Il et explique aux membres de l'Assemblée qu'il convient de les intégrer au budget primitif à intervenir.

Les résultats de clôture pour l'année 2017 s'élevant à :

- un excédent de 285 544,71 € en section d'Investissement
- un excédent de 226 516,30 € en section de Fonctionnement

Monsieur le Maire propose l'affectation de l'intégralité de l'excédent de la section Fonctionnement en recettes de la section Investissement du budget primitif 2018 – article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et celle de l'excédent de la section Investissement en recettes de la section Investissement du budget primitif 2018 – article 001 « Solde d'exécution de la section Investissement reporté ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE d'affecter l'intégralité de l'excédent de la section Fonctionnement en recettes de la section Investissement du budget primitif 2018 – article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;**
- **AFFECTE l'excédent de la section Investissement en recettes de la section Investissement du budget primitif 2018 – article 001 « Solde d'exécution de la section Investissement reporté »**

*Présents : 12 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0*

.....

**Délibération n°4 : Taxe d'habitation et taxes foncières : fixation des taux communaux 2018**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il a reçu la notification des bases prévisionnelles pour 2018 de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur le Bâti, de la Taxe Foncière sur le Non Bâti, et présente le comparatif avec les bases d'imposition 2017. Il ouvre le débat et propose ensuite le vote des trois taux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et considérant que le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2017 est de 471 086 €,**

**VOTE à l'unanimité les taux exposés dans le tableau ci-dessous:**

<b>Taxes</b>	Bases 2017	Bases 2018	Taux 2017%	Produit 2017	Taux 2018%	Variation Taux en %	Produit 2018	Variation Produit en %
Habitation	2 639 847	2 707 000	<b>9,98</b>	263 457	<b>9,98</b>	0	270 159	2,54
Foncier Bâti	1 583 571	1 611 000	<b>11,93</b>	188 920	<b>11,93</b>	0	192 192	1,73
Foncier Non Bâti	21 950	21 300	<b>41,01</b>	9 001	<b>41,01</b>	0	8 735	- 3
Total	4 245 368	4 339 300		<b>461 378</b>			<b>471 086</b>	<b>2,1</b>

**Présents : 12 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0**

**Délibération n°5 : Budget communal : subventions de fonctionnement aux associations de droit privé au titre de l'année 2018**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'attribution de subventions aux associations.

Les conseillers municipaux par ailleurs membres d'une association susceptible de bénéficier d'une subvention de la commune, ne prendront pas part ni aux débats sur ce point, ni au vote.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote une subvention à :**

- L'Amicale des Anciens Combattants : 460 € par 18 voix, Olivier DEAT-PLACETTE n'ayant pris part ni au débat, ni au vote ;**
- L'Aide à Domicile en Milieu Rural de la Vallée de l'Ousse : 500 € à l'unanimité ;**
- Le Football Club de Ousse : 500 € à l'unanimité ;**
- La FNACA Vallée de l'Ousse : 100 € à l'unanimité ;**
- L'Association des Parents d'Elèves : 770 € à l'unanimité ;**
- Le Foyer d'Animations : 1 400 € à l'unanimité ;**
- L'Entente Lée Ousse Handball : 2 200 € à l'unanimité ;**
- La Société de chasse de l'Oussoise : 460 € à l'unanimité ;**
- La Coopérative scolaire de l'école publique Jules Verne d'Ousse: 7 270 € à l'unanimité ;**
- Le Comité des fêtes: 2 000 € à l'unanimité ;**

**Dit que les crédits nécessaires, soit 15 660 € seront inscrits au Budget Primitif 2018 de la Commune.**

**Délibération n°6 : Budget communal : Vote de la subvention au CCAS – exercice 2018**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention de fonctionnement de 7 000 € au CCAS.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE le versement d'une subvention de 7 000 € au CCAS de Ousse,**
- **DIT que les crédits afférents sont prévus au budget principal de la commune**

- **CHARGE Monsieur le Maire des opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente.**

**Présents : 12 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0**

.....  
**Délibération n°7 : Budget communal : Budget primitif 2018 – Présentation et vote**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération portant affectation des résultats.

Il rappelle aussi que le projet de budget a été élaboré au cours des travaux de la commission des finances pour laquelle chacun des membres du Conseil a été convié.

**Le projet de budget est présenté, après un examen détaillé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- **Vote le projet de Budget primitif 2018 de la Commune d'OUSSE, équilibré à 791 935 € en section de Fonctionnement et 1 030 214,65 € en section d'Investissement,**
- **Dit que pour la Section Fonctionnement en Dépenses et Recettes, le Budget est adopté par Chapitre budgétaire,**
- **Dit que pour la section Investissement en Dépenses et Recettes, le Budget est adopté par Opération et par Chapitre budgétaire.**

**Section de fonctionnement :**

- Chapitre 011 : charges à caractère général : 175 800 € - unanimité
- Chapitre 012 : charges de personnel : 288 067 € - unanimité
- Chapitre 14 : atténuations de produits : 20 550 € - unanimité
- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 135 160 € - unanimité
- Chapitre 66 : charges financières : 12 000 € - unanimité
- Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 2 000 € - unanimité
- Chapitre 23 : virement section d'investissement : 155 858 € - unanimité
- Chapitre 42 : opération d'ordre entre sections : 2 500 € - unanimité

**TOTAL DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT : 791 935 € - unanimité**

- Chapitre 013 : atténuations de charges : 5 500 € - unanimité
- Chapitre 70 : produits des services, domaines et ventes : 77 000 € - unanimité
- Chapitre 73 : impôts et taxes : 521 801 € - unanimité
- Chapitre 74 : dotations, subventions et participations : 156 634 € - unanimité
- Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 31 000 € - unanimité

**TOTAL RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT : 791 935 € - unanimité**

**Section d'investissement :**

- Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés : 107 000 € - unanimité
- *Opération 60 : salle des sports : Restes à réaliser : 46 740 €*
- Opération 70 : bâtiments communaux : 65 000 € - unanimité
- *Opération 71 : réseaux : Restes à réaliser : 6 237,26 €*
- Opération 80 : voirie : 30 000 € - unanimité
- Opération 82 : éclairage public : 20 000 € - unanimité
- Opération 90 : achat de matériel : 59 100 € - unanimité
- *Opération 91 : Aménagements rue de l'Église : Restes à réaliser 1 298 €*
- Opération 92 : Église : 2 000 € - unanimité
- *Opération 93 : rénovation ancienne école : Restes à réaliser : 1 508,50 €*
- Opération 94 : Aménagements de trottoirs RD 38 : 44 000 € - unanimité  
*Restes à réaliser : 70 376,52 €*
- Opération 95 : Accessibilité des espaces publics : 337 000 € - unanimité
- Opération 96 : Trottoirs Avenue des Moulins : 219 354,37 € - unanimité
- Opération pour compte de tiers : 458102 : 20 600 € - unanimité

**TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 030 214,65 € - dont 126 160,28 € de restes à réaliser- unanimité**

- Chapitre 10 : dotations, fonds et réserves : 451 383,30 € - unanimité
- Chapitre 13 : subventions d'investissement : 114 328,64 € - unanimité
- Opération pour compte de tiers 458202 : 20 600 € - unanimité
- Virement de la section de fonctionnement : 155 858 € - unanimité
- Transfert entre sections : 2 500 € - unanimité
- Reports des excédents : 285 544,71 € - unanimité

**TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 030 214,62 € unanimité**

**Questions diverses :**

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 21h45.**

Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- **Délibération n°1 : Budget communal : Approbation du compte de gestion 2017 du receveur**
- **Délibération n°2 : Budget communal : Approbation du compte administratif 2017**
- **Délibération n°3 : Budget communal : Affectation des résultats**
- **Délibération n°4 : Taxe d'habitation et taxes foncières : fixation des taux communaux 2018**
- **Délibération n°5 : Budget communal : subventions de fonctionnement aux associations de droit privé au titre de l'année 2018**
- **Délibération n°6 : Budget communal : Vote de la subvention au CCAS – exercice 2018**
- **Délibération n°7 : Budget communal : Budget primitif 2018 – Présentation et vote**

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire	
Madame Geneviève CAMBET,	
Monsieur Bernard CAPELLE,	
Monsieur Jean-Louis COUTENET,	
Madame Sylvie ZEROUAL,	
Madame Suzanne ARTIGANAVE	
Monsieur Michel BARDOCHAN,	
Monsieur Olivier DEAT-PLACETTE,	
Monsieur Romain KALVIKOWSKI,	
Monsieur Jean-Louis LEJEUNE,	
Monsieur Jean-Pierre SOMPROU,	
Monsieur Christophe SOULAGNET	